Ile de France
www.snupeidf.free.fr

HALTE A LA MANIPULATION !
LA JUSTICE TRIOMPHE
LA VERITE ECLATE,

Contrairement à ce que d'aucuns ont voulu faire croire, n'hésitant pas à calomnier le SNU pour masquer leur propre inaction, la Direction est de nouveau contrainte par la justice à verser sans délai le budget du CE national pour 2012. L'action du SNU a abouti et toutes les prestations de 2010 et 2011 devront être à minima reconduites.

Après 3 mois de tergiversations la DG a pris l'engagement de verser à fin Avril aux CE de Pôle Emploi, le budget alloué auparavant à la CNGASC (1,3% de la masse salariale) qui depuis le Jugement du 5/01/2012 de la Cour d'Appel de Paris était dû à l'instance et dont le SNU avait depuis janvier exigé le versement (deux CE, en Bretagne et en Lorraine ont même intenté une action judiciaire en ce sens).

Ainsi, pour cette année 2012, qui sera une année transitoire (en l'absence d'une nouvelle structure nationale avant fin avril) dans l'attente de la mise en place d'une structure nationale mutualisée respectueuse du droit, des CE et des élections - les CE pourront s'ils le décident verser les prestations anciennement servies par le « National » :

- Les allocations enfants handicapés,
- La dotation Enfants,
- La dotation agents,
- Les prêts et secours,

Grâce en bonne partie à l'insistance du SNU, le CE IDF anticipant ce versement a voté dès février des prêts et secours anciennement gérés par la CNGASC, et dès mars la reconduction de l'Allocation Enfants Handicapés avant même d'avoir reçu les sommes de la DG.

Pour notre part nous réclamons depuis février que ce budget, qui est dû au CE, soit versé au plus vite aux agents

Pour ce qui est des prestations suivantes versées en 2010 et 2011, elles ont d'ors et ont déjà été reconduites par un vote au CE IDF de janvier et février 2012 :

- Les prêts et secours,
- Les prestations loisirs et culture (billeterie, spectacles loisirs divers…)
- Des sorties et prestations enfants …

Et nous demandons depuis février 2012 le vote des autres prestations

- Les Chèque Vacances agents,
- Les aides à la formation,
- Les aides aux Voyages, courts séjours et linéaires…

Nous ferons tout pour que soient enfin votées ces prestations au CE du mois d'avril dans un esprit d'équité et de solidarité.

Toutes ces prestations peuvent et doivent être maintenues !

Au niveau « National » le SNU est à l'initiative du projet d'une commission au CCE mutualisant le 1,3% avec la CGT, SUD, le SNAP et intégrant une bonne partie des propositions de la CFDT.

Nous sommes partout où nous le pouvons, acteurs de démarches unitaires associant au maximum les organisations syndicales, et ce, dans la clarté, le respect du droit, et de la solidarité entre agents et entre régions de Pôle Emploi.

C'est dans le respect du droit
que les intérêts du personnel sont le plus sûrement défendus !

2012 : Année de toutes les campagnes.

Restez vigilants !

Ces questions nous concernent tous, n'hésitez pas à nous interpeller.

SNU FSU Ile de France 4-14 rue Ferrus 75014 Paris - tél : 01.58.10.45.39/40/42 Fax : 01.58.1045.43
Mail : snu.idf@pole-emploi.fr